



Date 2026-03-18

Décision interlocutoire de la Commission CB-CDA 2026-035

Instance Tarif 2.D de la SOCAN –Télévision de la Société Radio-Canada (2015-2025)

Gestionnaire de l'instance René Côté

[1] Le 13 mars 2026, la SOCAN et Radio-Canada ont demandé une prorogation pour déposer les dernières observations de la phase 1 en raison de conflits d'horaires avec d'autres dossiers.

[2] La demande est accordée. L'échéancier révisé de l'instance est donc le suivant :

Table 1 – Échéancier de l'instance

Événement	Date
Observations en réponse de la SOCAN	21 avril 2026
Réplique de Radio-Canada aux observations en réponse de la SOCAN	12 mai 2026
La Commission informera les parties si une audience aura lieu et les consultera à ce moment-là sur les dates proposées	Au plus tard le 1er juin 2026